

# Pôle de compétence Action éducative

## Domaine sport

Fiche sectorielle (version janvier 2014)

### Contexte et principales évolutions

- Rappel préalable du domaine/politique publique concernée et de son importance pour les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 30% de la dépense sportive globale. Elles sont propriétaires à 80% des équipements sportifs. L'effort est supporté essentiellement par les communes, via la mise à disposition des équipements. Les régions soutiennent le plus souvent le sport de haut niveau, les départements interviennent prioritairement sur la pratique du sport de masse. Les 3 niveaux de collectivités territoriales interviennent dans le financement des équipements mais les communes et leurs groupements sont généralement le maître d'ouvrage. Les équipements lourds, tels que les piscines, sont souvent transférés aux intercommunalités.

34 Millions	Nombre de français de plus de 15 ans qui déclarent pratiquer une
34 Milliards	Poids du sport dans l'économie française : 16,5 milliards pour les ménages soit environ 50%, 15,1 milliards pour les financeurs publiques soit environ 40% (dont les 2/3 à la charge des
1.8%	Part du PIB générée par le sport
3.5 Millions	Nombre de bénévoles intégrés dans les 180 000 associations
17 Millions	Nombre de licenciés en France
115	Nombre de fédérations et ligues agréées par le ministère
320 000	Nombre de salariés dans l'économie du sport, ( le secteur associatif sportif représente 170 000 salariés pour 78240 ETP, la filière
846 Millions	Budget total dédié à la politique sportive en 2013

\*Les 40 000 agents de la filière sportive de la FPT se répartissent de la manière suivante : 20 000 ETAPS, 13000 OTAPS, 7000 CTAPS

### Le contexte économique et social et ses effets sur le domaine/politiques/publique concerné

Le contexte politique et institutionnel de réformes intervenant dans de nombreux domaines, impacte l'organisation interne des collectivités territoriales :

L'acte III de la décentralisation, le renforcement de l'intercommunalité posent la question de la compétence sportive et des modes d'organisation, transfert ou mutualisation. Le contexte de repli budgétaire, de maîtrise de la masse salariale, de non évolution de la DGF crée des inégalités entre les territoires, qui apparaissent renforcées avec la mise en place des rythmes scolaires et du PEDT.

En effet, rien de commun entre des villes disposant de ressources internes ou associatives pour absorber les besoins en personnel et les coûts engendrés et des territoires ruraux souffrant de déficit en personnel qualifié, d'insuffisance d'équipements sportifs et de moyens de transports. C'est la qualité même du service public qui risque d'en être affecté.

CNFPT

De ce fait les relations avec les associations sont modifiées : de partenaires elles deviennent prestataires. En effet les collectivités ont de plus en plus recours au réseau associatif local pour répondre à la demande d'activités physiques. Elles utilisent souvent pour cela la DSP qui offre l'avantage de stabiliser la charge en personnel direct et donne de la souplesse dans la gestion de la demande sociale. Dans la même logique, le marché de l'emploi sportif stagne et les recrutements sont ciblés, au mieux, sur des remplacements.

### **Le contexte institutionnel et ses effets sur le domaine/politique publique concerné**

Le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (MSJEPVA) a clairement affiché sa volonté de développer la pratique du sport pour tous, à tous les âges, tout au long de la vie, comme facteur d'épanouissement personnel, de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités. Avec la promotion résolue et systématique de la santé par le sport, c'est la gouvernance même de ce dernier qui est questionnée.

La loi-cadre de modernisation du sport, qui était attendue pour la fin d'année 2013 et reportée courant 2014, elle a vocation à :

- instaurer de nouveaux modes de gouvernance et de pilotage.
- clarifier la répartition des rôles entre l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités en reconnaissant la place essentielle de ces dernières, et ainsi organiser la synergie entre les acteurs au niveau régional.
- lutter contre les inégalités d'accès à la pratique en concentrant les efforts vers les territoires et le public le plus éloigné de la pratique sportive
- développer l'imbrication avec les autres politiques publiques (sport santé, sport scolaire, sport adapté)

L'attente de la clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités crée de l'incertitude dans une période d'élections et de nouvelles mandatures à venir.

### **La prise en compte du développement durable**

Le sport est en avance sur ce sujet depuis l'agenda 21 du CNOSF mis en place en 2003, ainsi, le développement durable se décline à tous les niveaux :

Eco conditionnalité d'attribution des subventions, soutien à l'organisation de manifestation éco-manifestations, respect du patrimoine naturel dans le développement des sports de nature. Compte tenu des coûts engendrés par les équipements, les services de sports sont fortement incités à trouver des solutions économiques et écologiques, à réduire leur consommables, température et traitement des eaux de piscines.

Réhabilitation et construction des équipements sportifs dans un souci d'économie d'énergie : éclairage, adaptation des systèmes de chauffage, traitement zéro phyto pour les espaces verts.

Mais cet engagement et cette volonté trouvent leur limite dans les moyens financiers et organisationnels mis en œuvre.

### **Les évolutions dans les organisations, les métiers et les compétences**

L'évolution de la demande sociale :

La demande sociale est de plus en plus transversale, (sport-culture-éducation) et sa géographie d'action de plus en plus diffuse. Le développement de pratiques autonomes se fait au détriment du monde associatif sportif traditionnel. Cette tendance observée depuis plusieurs années est renforcée par le contexte économique, qui favorise la demande d'activités à moindre coût ou coût raisonnable et le développement d'activités familiales (sport loisir) ou de pleine nature peu onéreuses.

Les services de sports voient donc se développer les pratiques libres d'un public jeune, exigeant et souvent plus agressif, s'appropriant l'espace urbain ; tandis que le vieillissement de la population entraîne une explosion du sport bien-être, du sport-santé.

Ces différentes populations de « non-organisés » sollicitent les services des sports afin d'accéder aux équipements sportifs, alors que ceux-ci sont déjà largement occupés par les scolaires, les activités périscolaire et les clubs. Elles conduisent les collectivités et les services des sports à revoir leur politique en matière d'animation, de lieux de pratiques et d'équipements sportifs. Une attention particulière doit donc être apportée aux pratiques libres quel que soit le milieu dans lequel elles s'exercent.

D'une part la demande d'activités sportives s'oriente vers du consommable, de l'interactif, ainsi les collectivités sont contraintes à mettre en place un plan de communication cohérent intégrant les réseaux sociaux, d'autre part vers l'intergénérationnel. La demande d'autonomie s'accroît encore avec le souhait de passer des moments sociaux et conviviaux pour sa santé et son bien-être.

### Les équipements sportifs et de loisir :

Les politiques sportives ont longtemps été centrées sur les équipements sportifs, leur occupation par les clubs (professionnels ou non) et soumis aux normes contraignantes et coûteuses des fédérations, mais avec l'évolution de la demande sociale vers les sports de loisirs au détriment du sport compétition, ce schéma évolue. Dans les prochaines années, les équipements spécifiques devraient se raréfier pour suivre la même logique de transversalité, d'économie d'infrastructures et d'optimisation d'utilisation. Un récent rapport sénatorial sur le financement des grands équipements sportifs appelle à plus de responsabilité de la part des collectivités, des clubs, de l'état et des fédérations sportives. Les collectivités doivent veiller à ne pas surdimensionner leurs équipements par rapport à leurs besoins réels à long terme.

Dans ce contexte de forte évolution sociale, sociétale et institutionnelle, ce sont les compétences de transversalité, le décloisonnement des métiers qui sont à développer.

Pour les responsables des services des sports, l'accent doit être mis sur le management de projets pluridisciplinaires complexes. Le développement de collaborations interservices notamment via la mise en place des PEDT.

Le contexte économique conduit à la mise en place d'outils de contrôle, de pilotage et de reporting efficaces.

Dans le cadre des interventions directes, la prise en compte de la complexification de la demande sociale, la diversité de nature des territoires conduit au développement de poly-compétence, afin de pouvoir répondre aux exigences de publics et de territoires différents.

Le métier d'ETAPS est certainement le plus impacté, car d'interventions définies sur un champ sportif maîtrisé, il passe sur un champ davantage socioéducatif.

Son activité se situe au croisement de nombreuses politiques publiques, maintien de l'autonomie chez les personnes âgées en lien avec l'allongement de la durée de vie, prévention de l'obésité, interventions sur les quartiers...

Une attention particulière devra être portée à la diversité de ces situations d'exercice et à leur accompagnement